



Message d'intérêt public

Ajustement du prix de détail de certains carburants

Date de début : 29 mars 2019

Date de fin : 1 avril 2019

Ensemble du Nunavut

60 s

La Division des produits pétroliers – la DPP – du ministère des Services communautaires et gouvernementaux souhaite informer les Nunavummiuts que le prix de détail des produits diésel, du carburéacteur et de l'essence sera ajusté en fonction de la fluctuation des prix du pétrole brut sur les marchés mondiaux.

Partout au Nunavut sauf à Iqaluit, les prix seront harmonisés. Le prix de détail du naphta demeurera quant à lui inchangé partout sur le territoire, à 8 \$ le contenant.

Ainsi, voici les prix au litre qui seront en vigueur à compter du 1^{er} avril 2019 :

- Diésel pour le chauffage, partout au Nunavut sauf à Iqaluit : 1,0390 \$.
- Diésel pour les véhicules, partout au Nunavut sauf à Iqaluit : 1,1847 \$.
- Diésel pour l'aviation, partout au Nunavut sauf à Iqaluit : 1,4253 \$.
- Essence, partout au Nunavut sauf à Iqaluit : 1,0964 \$.
- Carburéacteur, partout au Nunavut sauf à Iqaluit : 1,5014 \$.

En 2018, la DPP a octroyé un seul contrat d'approvisionnement pour l'ensemble du territoire. L'uniformisation des prix reflète la normalisation du cout des carburants et les frais d'expédition vers les localités nunavoises. Avec le programme de réapprovisionnement hâtif, durant les mois d'hiver 2018-2019, nous avons pu nous procurer 59 % des carburants nécessaires à nos besoins et prévoir une livraison à des taux réduits durant l'été 2019.

La DPP s'engage à fournir aux Nunavummiuts des produits de haute qualité qui conviennent à notre environnement et ne distribue que les meilleurs produits disponibles au Canada, soit :

